

Secteur Jumelages et Relations Internationales - Gala des Écoles au profit de nos actions à Douroula - Réaffectation d'une recette

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, dans le cadre du jumelage-coopération entre Besançon et Douroula (Burkina-Faso), est organisé, une fois par an, le Gala des Ecoles, Collèges et Lycées de Besançon et environs (spectacle de danse, théâtre, musique), afin :

- d'une part, de sensibiliser la population bisontine, et plus particulièrement le public scolaire, aux problèmes rencontrés en Afrique, et par là même au Burkina-Faso,

- d'autre part, de financer des actions dans le canton de Douroula, notamment dans les domaines éducatif et de santé. C'est ainsi qu'ont déjà été réalisés l'aménagement de classes à l'école, d'une cantine, d'une bibliothèque, l'aménagement de postes de santé primaire...

Jusqu'à présent, la Ville de Besançon était aidée dans l'organisation de ce gala par l'Association des Jumelages et Relations Internationales et par l'AROEVEN, qui s'est dès le départ impliquée dans cette coopération avec Douroula et qui est bien implantée dans le milieu scolaire.

L'Association des Jumelages ayant été dissoute lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 14 mars dernier, l'AROEVEN a proposé à la Ville de prendre en charge l'organisation annuelle de cette manifestation.

C'est ainsi que cette manifestation, qui a eu lieu en mai dernier, a généré une recette de 16 175,61 F qui doit être reversée à la Ville.

Cette somme serait affectée au Programme Développement Douroula.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser l'encaissement de cette recette sur l'imputation 92.06/778.95070.00400, à la réaffecter en dépenses sur l'imputation 92. 06/65748.95070.00400 (Programme de Développement Douroula) afin de réaliser différentes actions. Ces crédits seront repris au budget supplémentaire 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

M. l'Adjoint BARETJE, secrétaire général de l'AROEVEN, n'a pas pris part au vote.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.